Marseille : 18 mois de prison pour Soni Boutouba, le faux livreur de bijoux

25/12/2016 à 4h04

Soni Boutouba est un peu le "*Toni Musulin du pauvre*". Jugé hier en comparution immédiate pour avoir détourné près de 23.000 euros de bijoux en endossant les faux habits du chauffeur de la marque de bijoux marseillaise pour laquelle il ne travaillait plus. […]

Le tribunal lui a laissé une chance. Il l'a condamné hier soir à trois ans de prison, dont 18 mois ferme et 18 mois assortis d'un sursis et mise à l'épreuve avec obligation de travailler et d'indemniser sa victime. Le mis en cause est ressorti libre du palais de justice, mais il sera convoqué très prochainement par un juge de l'application des peines, auquel, cette fois, il devra montrer qu'il est réellement sur la voie de la réinsertion et non en quête de quelque nouvel habit chimérique destiné à tromper quiconque.

La Provence

Merci à **handsome55**